

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SWISSE	Trois mois	six mois	un an
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 6	11	20
	ALLEMAGNE, AUTRICHE			
	ITALIE, ESPAGNE	10	19	36
	ANGLETERRE, HOLLANDE			
ÉTATS-UNIS				

Rédaction et Expédition
 BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

DISCOURS DU SAINT-PÈRE

AUX CURÉS DE ROME
 ET AUX PRÉDICATEURS DU CARÈME

En recevant, les prédicateurs de la station du Carême et le collège des curés de Rome, le Souverain-Pontife leur a adressé le discours suivant :

« C'est toujours pour Nous un motif de chère satisfaction, à l'approche du saint temps de Carême, de voir devant Nous le collège des curés et les prédicateurs de la divine parole dans cette auguste cité, et de pouvoir, à cette occasion, leur adresser quelque salubre avertissement.

« Pour vous exciter, cette année, à remplir avec un soin pressé la très noble mission qui vous est confiée, Nous croyons qu'il suffit de mettre sous vos yeux et de vous rappeler, bien que vous les connaissiez pleinement, les conditions déplorables de la chose publique, conditions qui empiraient de jour en jour partout, et malheureusement aussi dans cette ville de Rome.

« L'incrédulité et la corruption, premières sources de tout désordre civil et moral, ne dérivent plus seulement, aujourd'hui, de l'ignorance et de l'assouvissement des passions, mais notez-le bien, très chers fils, elles sont plutôt le fruit de cette guerre implacable et féroce que les sectes ont déclarée à Jésus-Christ et à son Eglise, dans le but impie de l'anéantir et de la détruire, si c'était possible. Aujourd'hui, en effet, c'est par un dessein prémédité, avec une résolution ferme et arrêtée, et par toutes sortes de moyens, que l'on attaque les vérités de la foi, que l'on propage les plus criminelles doctrines et que l'on fomenté les plus vils appétits. La presse, la science, l'histoire, la politique, les associations et même les inventions les plus belles de l'esprit humain se changent, dans la main des impies, en instruments de corruption. On exagère de parti pris les droits de l'homme pour abattre tout principe d'autorité ; on vilipende et l'on insulte tout sentiment de religion et de vertu ; on ouvre libre carrière au dérèglement et au vice. — Quoi d'étonnant si tous les bons, justement effrayés par l'excès de tant de maux et par les très graves périls auxquels la jeunesse surtout

est exposée, croient que c'est désormais de la miséricorde et de la puissance de Dieu que l'on peut seulement espérer et attendre le remède efficace contre une aussi grande perversion d'idées et de choses ?

« Et, réellement, cette nécessité d'un secours surhumain et tout spécial paraît évidente aux yeux de tous. Mais nous ne devons pas présumer que cette aide nous vienne du Ciel d'une manière tout à fait prodigieuse. La divine Providence, qui saura faire surmonter victorieusement à l'Eglise les dures épreuves qu'elle endure maintenant, se sert le plus souvent des voies ordinaires et des moyens préétablis. C'est pourquoi plus les périls sont grands, plus les maux sont graves et plus la nécessité presse, plus aussi le devoir nous oblige et nous contraint à employer ces moyens pour obtenir de Dieu le secours désiré.

« Maintenant, pour ramener à la vertu, à la religion, aux pratiques de la vie chrétienne les esprits dévoyés par la corruption et par le vice, il y a de très puissants moyens dans le zèle éclairé, généreux, actif des pasteurs des âmes et dans la prédication de la parole divine. — Ce fut toujours grâce à la vertu de cette parole et à l'œuvre active des ministres de la religion que les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur furent dissipées dans le monde, que les cœurs se soulevèrent à la pénitence et que les épreuves les plus difficiles purent être surmontées. — C'est donc à vous, dignes curés, à employer tout votre soin afin que le peuple de Rome, au milieu des pressantes nécessités où il se trouve, ne reste point la victime de ceux qui tendent des embûches à sa foi et cherchent à l'aliéner et à le détacher du Pontife et de l'Eglise. C'est à vous, ô prédicateurs sacrés de l'Evangile, à répandre copieusement et dignement la divine parole dans notre ville de Rome, à l'adapter aux besoins présents, à l'animer du souffle de la charité de Jésus-Christ, pour que, forte et suave en même temps, elle pénètre les esprits et les cœurs et les fasse se tourner vers Dieu.

« Malheureusement, en des temps d'une aussi grande indifférence et d'une aussi grande incrédulité, il semblera, peut-être, que cette parole divine est semée inutile-

ment, parce que ceux qui devraient la recueillir et la faire fructifier pour leur salut ne s'en préoccupent pas. Mais, en vérité, Nous vous le disons, et Jésus-Christ lui-même nous l'enseigne, cette semence divine n'est jamais répandue en vain, et si une partie tombe sans fruit sur les pierres et le long de la route, si une autre est étouffée par les épines, une partie, du moins, tombe sur la bonne terre où elle produit trente, soixante, cent pour un.

« Donc, animés d'un saint zèle, allez, mes bien chers Fils, remplir votre mission, chacun selon votre part. Accomplissez-la avec tout votre zèle dans ce temps propice, dans ces jours de salut. N'épargnez ni le travail, ni le sacrifice qu'exige de vous le salut des âmes. Et, pour que le Ciel féconde votre labeur, seconde vos efforts et vous donne enfin la joie d'une abondante moisson, à vous, aux fidèles qui vous sont confiés et à tous ceux qui viendront vous écouter, Nous accordons dans l'effusion de Notre cœur la Bénédiction apostolique. »

NOUVELLES SUISSES

Toujours deux poids et deux mesures

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Berne, 23 février.

M. Ruchonnet, seul propriétaire de l'expédition des nouvelles sous la raison sociale Ruchonnet, Schuler et C^{ie}, va sembler-il, voir surgir une entreprise concurrente. On remarque en effet que l'*Intelligenzblatt* de Berne s'est mis à publier des entrefilets officiels au sujet du traité de commerce entre la Suisse et la France. De deux choses l'une : ou les détails donnés par la feuille bernoise ne sont que des cancan, ou ils se basent sur des informations qui ne peuvent venir que d'indiscrétions de quelque haut fonctionnaire. Si tel était le cas, le mauvais exemple de monsieur le vice-président aurait donc eu déjà des conséquences fâcheuses, une espèce d'épizootie bureaucratique aurait déjà infecté plusieurs organes de l'administration fédérale. Malheureusement, le Conseil fédéral semble impuissant à mettre fin à ces abus qui portent atteinte et à la dignité du pouvoir exécutif, et à la renommée d'une administration républicaine.

contre toute raison. Le catholique sincère ne rougit pas de sa foi et doit se trouver prêt à tout souffrir pour elle.

Bien que le sentiment chrétien fût à peu près éteint dans l'âme de ces fils de la nouvelle doctrine, ils commençaient à admirer l'héroïsme de ce brave paysan. On ne riait plus. On n'insultait plus. Chacun avait les yeux fixés sur Springald et sur son compagnon, lequel approuvait du geste tout ce que disait son ami. Vanderbrooke suspendu entre le dépit et l'étonnement, délibérait sur ce qu'il devait répondre, quand le Père Kuhn prit la parole.

— Springald, et vous Hittdorf, je vous suis reconnaissant du dévouement que vous me montrez ; mais permettez-moi de décliner l'offre que vous me faites de m'accompagner jusqu'au bout. J'ignore quel destin m'est réservé ; en tout cas votre persévérance à me suivre vous compromettrait sans me sauver. Pourquoi vous obstinez-vous à venir avec moi ? Ce n'est pas vous qui m'arracheriez aux périls qui peuvent me menacer ; il me serait bien pénible de vous voir souffrir et peut-être mourir pour moi. Souvenez-vous que vous êtes pères de famille, que vous vous devez à vos femmes et à vos enfants. Ainsi, je vous en prie, profitez de la permission que M. le capitaine vous donne de vous retirer. Je vous demande cela comme un service.

Hittdorf voulut dire quelques mots pour exprimer combien il lui en coûterait d'obtempérer à cet avis, et déclarer même qu'il n'en ferait rien. Le moine alors prit un ton plus ferme et leur commanda de se retirer, au nom de l'amitié qu'ils lui portaient. Ils furent donc obligés de

Les soins de son agence de nouvelles n'occupent pas M. Ruchonnet à ce point, qu'il n'ait aussi du temps pour continuer la chasse aux Jésuites qui croit apercevoir, tantôt à Fribourg ou à Sion, tantôt dans le canton du Tessin. Le Conseil fédéral vient à ce propos de nous donner une définition très curieuse du mot *église*. D'après cette définition, pour laquelle M. Ruchonnet pourrait demander un brevet d'invention, le mot *église* renferme une idée très expansive : il n'indique pas seulement l'édifice destiné au culte public, mais aussi un *local fermé*, soit une simple chambre ou même une cellule monacale. Et, notons-le bien, tout séjour dans un local fermé étant interdit aux Jésuites, M. Ruchonnet arrivera bien un jour, sous l'impulsion de la loge, à interdire aux membres d'un Ordre religieux l'entrée d'un wagon, car un wagon est un *local fermé*, ce qui empêcherait naturellement tout membre d'un Ordre religieux de se servir du chemin de fer, pour traverser la Suisse, ce pays de la liberté, où, comme nous l'avons raconté l'autre jour, les nihilistes russes et les démocrates socialistes de l'Allemagne peuvent organiser impunément leurs orgies en l'honneur du pétrole, de la Commune et du régime.

A chacun son goût ; les franc-maçons et les radicaux battent des mains chaque fois que M. Ruchonnet donnera une interprétation absurdement extensive d'un article de la Constitution fédérale ou d'un article d'une loi fédérale. Puisque pour les travaux de son département on s'est fait donner un *adjoint*, poste créé d'une manière très peu constitutionnelle, on peut bien employer son temps à l'interprétation extensive des textes légaux, chaque fois que les termes ne semblent pas assez clairs. Ceci se comprend. Mais ce que nous, catholiques et conservateurs, ne comprenons pas, c'est que M. Ruchonnet, le chef du département de la justice, n'ait pas encore songé qu'il doit veiller avant tout à l'exécution de certaines lois, de certains arrêtés du Conseil fédéral qui sont cependant d'une clarté parfaite.

Il y a des arrêtés qui ont été faits pour couper court aux abus de fonctionnaires sans conscience qui violent le secret officiel et qui nuisent ainsi à la bonne renommée de toute l'administration fédérale ! Je ne puis m'empêcher de rappeler à M. le chef du département de justice quelques arrêtés du Conseil fédéral, qui attendent encore aujourd'hui leur exécution. Il est vrai que la

céder, mais avec une répugnance visible. Alors se jetant à genoux tous les deux, ils prièrent le père de vouloir bien les bénir.

— Mes mains sont enchaînées, s'écria le moine ; je ne puis donc les lever sur vous. Mais Dieu qui lit au fond des cœurs, sait bien quels vœux ardents je forme pour votre bonheur. Oui, qu'il vous bénisse vous et les vôtres ; qu'il répande sur vous ses dons les plus abondants, et vous paie au centuple la bonne volonté que vous m'avez témoignée. Nous n'avons point affaire à un maître ingrat ; il sait récompenser le moindre verre d'eau donné en son nom. Je prierai pour vous, priez pour moi.

Les deux paysans s'éloignèrent, tristes et les yeux humides. Cette scène touchante avait comme suspendu chez les huguenots l'action du fanatisme ; pas une parole, pas un acte irrépréhensible ne leur échappa ; ils semblaient saisis de respect devant cette tûte et naïve simplicité de la vertu. Vanderbrooke se retourna alors vers la dame de Grünstein qui, elle, pria modestement, en attendant qu'on décidât de son sort. Mais il s'adressa d'abord à Trumball.

— Et toi, maraud, que fais-tu par ici ? Où allais-tu ? Par quel hasard es-tu attaché à cette femme ?

— Puisque la franchise est toujours le plus court et le meilleur chemin à prendre pour sortir d'un mauvais pas, répondit Trumball, je vous dirai, vaillant chevalier, que je suis de Magdebourg, catholique sincère, et mutilé par un accident malencontreux. Pendant le siège de la ville, un officier de la garnison m'a coupé le bras, parce que je demandais du pain. Quant à cette

33 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LE

RENÉGAT

PAR

A. DEVOILLE

XVII

EXPLOIT D'UN CAPITAINE HUGUENOT

Leur langage parut sincère à Vanderbrooke. Il les fit cependant fouiller minutieusement, et comme on ne trouva absolument rien sur eux, il leur fit administrer à chacun douze coups de *schlague* (1) et leur permit de s'en retourner.

— Capitaine, dit Springald, nous acceptons sans rancune le traitement que vous venez de nous faire subir, heureux de pouvoir souffrir quelque chose pour notre foi. Mais nous vous demandons permission de ne pas profiter de la

(1) Punition militaire en Allemagne ; du verbe *schlagen*, frapper.

Liberté a déjà parlé plusieurs fois de ces arrêtés; mais puisque nous possédons maintenant un si zélé interprète des lois, et même un adjoint qui a pour mission de travailler à la fabrication de nouvelles lois; le moment est venu de s'inquiéter de l'application des lois et arrêtés existants. J'ose donc recommander à l'attention et à l'énergie de M. Ruchonnet et de son adjoint trois arrêtés du Conseil fédéral, savoir :

I. **Règlement sur l'incompatibilité d'autres fonctions ou vocations avec les emplois fédéraux, du 20 mai 1874.**

II. **Arrêté du Conseil fédéral concernant les fonctionnaires et employés fédéraux tombés en faillite, du 11 mars 1879.**

III. **Arrêté du Conseil fédéral du 27 mars 1879 concernant la même matière.**

La Liberté a déjà signalé dans le numéro 84 du 10 avril 1879, et dans les numéros 171, 173 et 174, des 27, 29 et 30 juillet 1881, la violation continuelle et systématique de ce Règlement et de ces deux Arrêtés. Si je reviens sur cette question, c'est pour démontrer que, dans ce pays de liberté et d'égalité devant la loi, on a deux poids et deux mesures: des rigueurs pour les catholiques qu'on chicane, et une patience sans limite pour les bureaucrates qui peuvent faire ce que bon leur semble. Voici les preuves:

L'article 3 du Règlement du 20 mai 1874 porte ce qui suit:

« La place de directeur ou de membre du conseil d'administration d'une société financière ou industrielle, ainsi que la participation active à une entreprise industrielle en général, est incompatible avec des fonctions fédérales.

« Les fonctionnaires de l'administration centrale, ainsi que ceux des administrations des péages et des postes, ne peuvent ni tenir eux-mêmes un établissement public (auberge, café, etc.), ni le faire tenir par un des membres de leur famille vivant avec eux en ménage commun. »

L'article 6 du Règlement dit enfin: « La présente ordonnance sera communiquée aux départements pour être observée et exécutée. »

Néanmoins, MM les colonels Feiss et Desgouttes font encore aujourd'hui la chasse aux dividendes comme membres du conseil d'administration de la Banque populaire suisse et de la Caisse de prêts et d'épargnes de Berne, et le secrétaire du département fédéral des finances, M. Pierre Schneider, l'inventeur peu scrupuleux des Caisse spéciales (besonderen Kassen) de 1868 et 1876, est encore aujourd'hui membre de la direction de la Banque cantonale, et la femme de ce fonctionnaire de l'administration centrale tient un établissement public, pas une auberge ou un café, mais un magasin de modes.

M. Ruchonnet, si extensif dans l'interprétation de l'idée de l'église, prétendra peut-être qu'un magasin de modes n'est pas un établissement public. Ce serait bien étrange.

Quant aux Arrêtés du Conseil fédéral du 11 et du 27 mars 1879, quelles sont leurs prescriptions? Le premier débute comme suit: « Le Conseil fédéral suisse, vu les propositions de son département de justice et police, arrête que, lors de nominations nouvelles ou de confirmation de fonctionnaires et employés de l'administration fédérale, on fera abstraction des personnes en faillite. Lors des nominations périodiques qui doi-

vent avoir lieu le 1^{er} avril 1879, les fonctionnaires et employés qui sont en faillite, ne seront confirmés que provisoirement. Le Conseil fédéral leur fixera le terme dans lequel ils doivent se réhabiliter sous peine de perdre leur place. »

Le 27 mars 1879, le Conseil fédéral, en exécution complémentaire (II) de l'arrêté du 11 mars, a décidé:

« La confirmation dans leurs fonctions des fonctionnaires et employés fédéraux tombés en faillite et qui ne sont pas encore réhabilités, ne peut avoir lieu que provisoirement. On accordera aux intéressés un délai d'une année, dans les limites duquel ils doivent obtenir leur réhabilitation, sous peine de perdre leur emploi. »

Eh bien! Ce délai d'une année est depuis longtemps écoulé et nous sommes à la veille d'une nouvelle confirmation de fonctionnaires et employés qui aura lieu le 1^{er} avril 1882.

Cependant tous les fonctionnaires et employés, tombés en faillite avant le 27 mars 1879, sont encore en fonctions, et il y en a quelques-uns qui ont fait faillite dans des conditions très graves. Le Département de l'intérieur, pour ne citer qu'un seul exemple, possède un fonctionnaire, touchant 4500 fr. par an, et qui a fait, il y a des années, une faillite scandaleuse. La femme de ce fonctionnaire, que M. Schenk couvre de sa protection, a été condamnée en 1880 pour faux en écriture privée. Elle avait été presque abandonnée par son excellent mari, père de six enfants, de telle sorte que les membres du jury ont vivement regretté que ce fonctionnaire ne fût pas sur le banc des détenus à la place de son épouse. Cet homme, et quelques autres du même genre, font encore aujourd'hui partie de la bureaucratie fédérale, qui compte, il est vrai, d'autres fonctionnaires très dignes et très honorables qui doivent souffrir de se trouver dans un pareil milieu.

Hélas! M. Ruchonnet, tout occupé de la chasse aux Jésuites, n'a plus de temps à donner pour nettoyer la bureaucratie fédérale, quoique le Conseil fédéral lui-même ait déjà décidé, il y a trois ans, qu'on y procéderait sans rémission. Le pouvoir exécutif fera donc bien de se souvenir de ce qu'il a décidé, et ce serait regrettable qu'un gouvernement d'un canton catholique, mis en demeure d'exécuter une loi fédérale, pût répondre au Conseil fédéral: « Commencez par donner l'exemple, en observant vos propres arrêtés du 20 mai 1874 et des 11 et 27 mars 1879! » — Car celui qui veut reprendre les autres doit être lui-même sans reproche. Et quand M. Ruchonnet, ce chasseur passionné des membres des Ordres religieux, ne sait pas voir les faillites scandaleuses des divers bureaux du palais fédéral, c'est à l'opinion publique à les lui signaler.

MILITAIRE. — En vertu de l'article 13 de l'ordonnance sur l'encouragement du tir volontaire, le département militaire fédéral a accordé une mention honorable aux Sociétés de sous-officiers d'Yverdon, de Lausanne et de Fribourg, ainsi qu'aux Sociétés de tir militaire de Porrentruy et de Bâle pour des exercices de tir et de service en campagne.

Il a accordé en outre des primes de 150 fr. à la Société militaire générale de Berne; de 80 fr. à la Société militaire « Morgarten » à Oberägeri, et de 30 fr. à la Société de tir de Bonfol-Beurnevins pour des tirs à conditions bien exécutés.

— Et toi, lui dit-il, avec ce ton grossier que le zèle huguenot exigeait vis-à-vis d'un papiste, qui es-tu? Comment te nommes-tu? D'où viens-tu? Où vas-tu?

— Je ne serai pas moins sincère que ces honnêtes gens, répondit-elle; je répondrai sans détour à toutes les questions qu'il vous plaira de me poser. Et, se sentant inspirée du ciel, croyant inutile de cacher plus longtemps qu'elle était, elle ajouta: je me nomme Adélaïde de Kleister, dame de Grünstein, ancienne....

— Kleister? dit le capitaine étonné. Es-tu parente du comte Ludolph de Kleister?

— Sa sœur, sa sœur unique.

Cette réponse bouleversa tellement Vanderbrooke qu'il en resta un moment interdit.

— Et vous seriez la tante d'Alban de Kleister? reprit-il en changeant de ton.

Hélas oui! répondit-elle, sa tante, sa marraine, sa mère spirituelle, le malheureux!...

— Où allez-vous?

— Le chercher! il faut que je le trouve ou... que je meure.

— Ignorez-vous que ce brave jeune homme est à son devoir, à...

— A son devoir, s'écria Adélaïde transportée d'indignation. Peut-on employer une expression pareille? Quelle horreur! A son devoir! Ah! son devoir était de combattre ceux qu'il sert, de servir ceux qu'il persécute, de fouler aux pieds le drapeau qu'il a l'insolence d'adopter. Son devoir était de rester fidèle à son nom, à son origine, au sang des Waldbourg qui bout dans ses veines. L'insensé! l'insensé!... Mais ce n'est pas à lui que je parle il faut que je le voie.

Il résulte des chiffres de l'importation et de l'exportation des principales denrées agricoles que l'importation des matières alimentaires a diminué en 1881 comparativement à 1880. Par contre, il y a augmentation pour le bétail, ainsi que pour les alcools et les fruits secs. A l'exportation nous trouvons une diminution regrettable sur le bétail, mais par compensation une augmentation notable sur les produits de l'industrie laitière. L'exportation est donc satisfaisante, car il vaut mieux encore pour nous exporter beaucoup de produits laitiers que du bétail qui nous permet de mieux cultiver nos champs avec le fumier qu'il produit. L'exportation du fromage aux Etats-Unis a été d'une valeur de 2,372,249 fr.; ce chiffre n'avait jamais été atteint.

EXPOSITION NATIONALE. — On écrit de Zurich:

Le Comité central, d'accord avec le Département fédéral du Commerce et de l'Agriculture, a décidé de renvoyer le terme final pour la présentation des demandes de participation d'un mois, soit au 31 mars. Toutefois, MM les exposants feront bien de présenter leurs demandes le plus tôt possible, car le Comité central est forcé de commencer ses travaux de répartition de l'espace même avant la date sus-mentionnée.

D'après le bulletin fédéral de statistique, il y a eu en 1880 en Suisse 856 divorces, lesquels se répartissent entre les cantons dans la proportion suivante: Sur 100 mariages, Genève compte 8,51 divorces; Zurich 8,51; Appenzell-Ext. 8,31; Glaris 6,79; Thurgovie 5,20; Schaffhouse 5,15; Vaud 4,69; Berne 4,16; St Gall 4,11; Argovie 4,01; Bâle Campagne 4,01; Neuchâtel 3,93; Soleure 3,27; Grisons 1,99; Bâle-Ville 1,91; Fribourg 1,48; Lucerne 1,43; Appenzell-Int. 1,04; Zoug 0,56; Tessin 0,44; Valais 0,34; Schwyz 0,31.

Comme on le voit, les cantons catholiques n'usent guère, en matière de divorce, des facilités infiniment trop larges que leur offre la Loi fédérale et l'on ne saurait que les en féliciter.

Zurich

Chacun sait que le célèbre Pestalozzi était bourgeois de Zurich. Cette famille est originaire de Clèves en Lombarde et c'est en 1567 que le premier du nom vint s'établir ici. Quoique la famille soit loin d'être éteinte, le seul descendant direct du pédagogue est M. le professeur Pestalozzi.

Il n'y a pas longtemps on a recueilli avec un soin extrême la correspondance de l'auteur de Léonard et Gertrude, des portraits de lui-même et des siens, ainsi que des dessins des divers lieux où il vécut; le tout est exposé au public dans une des salles de l'exposition permanente des écoles (Schweiz. Schulausstellung und Pestalozzistübchen) dans un bâtiment voisin du Fraumünster.

Argovie

A Merenschwand, un valet d'écurie a fait ces jours derniers une trouvaille assez curieuse. En transportant de l'engrais sur un champ voisin, il aperçut plusieurs pièces d'or; sur le tas de fumier il en trouva encore une poignée qu'il porta sans les com-

L'ardeur du fanatisme s'était rallumée dans l'âme de l'officier suédois. Il avait eu une part considérable dans la défection de son ami, d'un ancien condisciple, et les expressions amères de la dame lui retombaient lourdes sur le cœur.

— Alban a suivi l'impulsion de sa conscience, reprit-il. Il faut le féliciter, et non le blâmer, d'avoir jeté loin de lui les préjugés de la superstition. Il vous serait dangereux de presser plus longtemps sur cette corde. Au surplus, quels rapports avez-vous avec l'homme que je viens d'interroger?

— Il vous l'a dit lui-même avec une parfaite sincérité. Il n'y a pas plus de douze heures que je le connais, Inquiète du danger que je pouvais courir à travers un pays occupé ou menacé par l'ennemi, j'ai cherché un guide, un aide, dans le premier venu que la Providence a amené sous mes pas.

— Et avec ce moine, cet intrigant, cet agent si connu du général papiste, Tili? Est-ce depuis hier seulement que vous le connaissez? demanda ironiquement le Suédois.

— Grâce au ciel! il y a bien plus longtemps. Je ne saurais lui être assez reconnaissant des sages avis et des beaux exemples qu'il m'a donnés. Ce m'a été une grande satisfaction de le rencontrer: car depuis plus de cinq ans je n'avais pas eu ce bonheur.

(A suivre.)

ter au fils de son maître. On présume que cet or sera tombé d'une pailasse au moment où on la secouait sur le fumier, car peu de jours auparavant était morte une cousine aussi avare que riche qui avait sans doute caché sa fortune dans son lit.

Vaud

On dit que le Département de l'agriculture et du commerce vient d'adresser une circulaire aux préfets et par eux aux municipalités pour les inviter à exercer la plus active surveillance sur les forêts, afin de prévenir autant que possible les dégâts que cause le bostryche. La présence de cet insecte destructeur a été principalement remarquée dans les forêts des arrondissements de Lausanne et de Payerne.

Valais

Un nouveau malheur vient de se produire à Isérables. Jeudi 16 février, le nommé François Michel Cretz, d'Isérables, accompagné de deux autres citoyens, arrivant près du village d'Isérables, fut atteint par une pierre lancée par un coup de mine. Le malheureux a été gravement blessé à la tête, l'épaule brisée et le bras coupé. Ses compagnons n'ont pas été atteints.

Dernièrement, le facteur d'Isérables a failli être tué dans les mêmes circonstances au même endroit.

Mercredi, on a enseveli à Riddes, un jeune homme qui s'est tué, en allant chercher du bois à la forêt. Son corps a été ramassé au pied d'un rocher.

Neuchâtel

Le télégraphe a annoncé la mort à Nice, des suites d'une pneumonie, de M. E. Desor, ancien conseiller national. Né en Allemagne de parents d'origine française, M. Desor s'établit plus tard à Neuchâtel où il enseigna la géologie à l'Académie. C'était un professeur distingué et un savant de mérite, le collaborateur de K. Vogt et d'Agassiz. Desor joua pendant un certain temps un rôle politique assez considérable. En 1872 il représentait le canton de Neuchâtel au Conseil national. Un peu plus tard il se détacha du parti radical officiel et devint l'un des principaux inspirateurs d'un groupe de dissidents qui eut pendant quelques années pour organe le journal le Peuple, aujourd'hui disparu. En 1878, Desor qui était complètement brouillé avec ses anciens amis, déclina toute candidature au Conseil national. Dès ce moment son nom perd toute signification politique. Desor a laissé de nombreux ouvrages scientifiques, traitant presque tous des questions du domaine de la géologie.

Genève

Il a été fait rapport, dans la séance du conseil municipal de Genève, sur la proposition de M. Mayor d'examiner les résultats pour la ville de la suppression de son octroi en 1890 et de faire des propositions à ce sujet. La commission est unanime à formuler un projet d'arrêté en ce sens:

« Le conseil municipal charge le conseil administratif de s'adresser au conseil d'Etat pour lui exposer la situation financière actuelle de la ville, qui sera encore aggravée par la suppression de l'octroi, l'urgence par conséquent d'aviser dès maintenant, soit par des allègements des charges de la ville, soit en lui procurant des ressources nouvelles, ainsi que d'intervenir auprès des autorités fédérales, en sorte que l'octroi ne soit pas supprimé, au moins sans compensation. »

Le budget arrive aux chiffres généraux suivants pour l'exercice de 1882:

Dépenses fr. 2.422.482, 85
Recettes » 1.726.623, —

Déficit prévu. fr. 687.859, 85

Les dépenses en sont venues à excéder de 730,000 francs la moyenne des dix dernières années, et au déficit il faudra sans doute ajouter encore 98,000 fr. résultant de projets d'arrêtés en discussion en ce moment devant le conseil municipal.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 23 février.

A propos de l'interpellation sur les affaires égyptiennes, certains journaux prétendaient que le citoyen Gambetta était décidé à intervenir dans le débat, pour expliquer

dame je ne la connaissais pas du tout. Le hasard me l'a fait rencontrer cette nuit même, en chemin, elle m'avait prié de l'accompagner dans sa route: ce que je faisais de bon cœur.

— Et où allez-vous? Où va-t-elle?

— Vous pouvez le lui demander. Je lui ai promis de la suivre partout où elle irait. Quant au but de son voyage, elle vous donnera sans doute tous les détails possibles. En ce qui me concerne, si le fait d'accompagner une pauvre créature qui souffre est un crime digne de mort, me voici prêt; traitez-moi selon votre bon plaisir; seulement ne me faites pas trop souffrir.

— Porterai-tu par hasard quelque correspondance. Ne cache rien car autrement tu seras mis à la torture.

— Vous me tireriez tout le sang des veines avant de m'arracher rien qui ressemble à une commission verbale ou écrite. Je suis un malheureux mendiant qui n'ai plus d'autre abri que la voûte du ciel, plus d'autre ressource que la charité. Je n'ai d'ailleurs vu aucun des chefs, aucun des soldats de l'armée catholique; d'où me viendrait une mission quelconque?

Ce langage parut sincère; Vanderbrooke ne poussa pas plus loin ses interrogations. Restait la chanoinesse que ses vives douleurs ne pouvaient entièrement distraire de ce qui se passait autour d'elle. Pleusement agenouillée, elle attendait son sort, et demandait seulement à Dieu de la préserver de la mort afin qu'elle puisse accomplir jusqu'au bout la mission qu'elle s'était donnée. Aussi une ferme confiance l'animait-elle au moment où l'officier, faisant avancer son cheval, se trouva en face d'elle.

la nature et la portée des négociations qu'il avait engagées avec l'Angleterre et qui avaient abouti à l'envoi de la note collective que l'on sait.

Les amis du citoyen Gambetta disaient hier que l'ancien président n'interviendrait que s'il était personnellement et directement mis en cause, et encore, le citoyen Gambetta déclarerait que, désirant un débat approfondi, même en parfaite connaissance de cause, il demanderait que le ministère voulût bien s'entendre avec le cabinet anglais pour la publication des pièces diplomatiques se référant à sa période des négociations. C'est alors seulement, prétend le citoyen Gambetta, qu'on pourra juger sainement son action diplomatique dans l'affaire égyptienne.

M. Varroy, ministre des travaux publics, s'est rendu hier à la commission de la Chambre, chargée du classement des travaux des ports, canaux et voies navigables. Cette commission avait voulu savoir à quoi s'en tenir au sujet de l'exécution des grands travaux publics et si ceux-ci seraient continués en 1883, conformément au plan primitif de M. de Freycinet, ou s'il fallait s'attendre à un abandon ou à un ralentissement, puisque l'on faisait prévoir que les émissions nécessaires pour couvrir les dépenses n'auraient plus lieu jusqu'à nouvel ordre.

M. Varroy a rassuré complètement la commission et a ajouté qu'il n'y aurait ni abandon ni ralentissement. Le ministère s'est mis en devoir d'assurer un autre système d'exécution des grands travaux publics, au point de vue financier, de manière à trouver une autre source de revenus sans modifier les conditions de réalisation.

En particulier en ce qui concerne les ports, canaux et voies navigables, M. Varroy a même déclaré à la commission qu'il acceptait les chiffres proposés par son prédécesseur, M. Raynal, pour le budget de 1883. Ces chiffres comportent, par rapport à 1882, une augmentation de 2 millions pour les travaux des ports, 5 millions pour les travaux des rivières et 10 millions pour les travaux des canaux.

Les officieux assurent que l'accord, qui a été lent à se faire entre les ministres sur cette question si délicate et si importante, est aujourd'hui complètement établi, et qu'il ne reste plus à résoudre que quelques questions de détail qui seules retardent encore de quelques jours le dépôt du budget de 1883.

Le grand duc Constantin, en ce moment à Paris, semble s'étudier à saisir toutes les occasions d'atténuer le caractère du discours du général Skobelev. Le grand duc rend hommage aux talents militaires du général, mais le présente comme n'ayant politiquement aucune valeur, ni aucune autorité. C'est un héros militaire, aurait-il dit, mais comme homme politique, il n'existe pas.

On assure que la présence, dans le Gard, de la délégation de l'extrême gauche, provoque une agitation assez vive pour exciter quelques inquiétudes. La population ouvrière paraît croire à une « revanche prochaine » contre les patrons.

La Lanterne publie la dépêche suivante :

« Alais, 22 février.

L'émotion est considérable à Bessèges, où vient de se produire la grève générale des ouvriers des forges. Les grévistes se sont promenés dans les rues avec un drapeau noir en tête ; les troupes ont été augmentées.

« Les députés, mêlés aux groupes, ont harangué la foule ; malheureusement on craint des désordres cette nuit, malgré les tentatives désespérées faites par les délégués pour arriver à une conciliation. »

Le gouvernement aurait reçu, dit-on, de Tunis des informations d'un caractère assez fâcheux. Il y a de fréquentes difficultés entre l'autorité française et les résidents italiens. Bien que le nouveau consul italien n'ait pas tout à fait les allures de M. Maccio, il y a déjà eu des rapports assez tendus avec lui. Quant aux rixes entre Italiens et Français, elles sont, dit-on, extrêmement fréquentes.

Les affaires sont calmes. Il serait imprudent de compter sur une progression sérieuse des cours tant que la situation du parquet de Paris ne sera pas élucidée. Plusieurs intermédiaires compromis vont être forcés de vendre leurs charges. La tenue des valeurs de crédit est bonne ; le Crédit foncier, le Crédit lyonnais et la Société générale se signalent par leur fermeté. Sur le marché en banque, il n'y a guère de transactions que sur la Banque ottomane et le Rio-Tinto. On annonce que de nombreux procès, motivés par les derniers évé-

nements financiers, viennent de s'engager à Lyon. Il ne tardera pas en être de même à Paris.

La Banque de France vient d'abaisser officiellement le taux de son escompte de 5 0/0 à 4 1/2 0/0.

Son bilan hebdomadaire accuse une plus value de 14 millions dans l'encaisse métallique dont 9 millions augmentation or et 5 millions augmentation argent.

Lettres parlementaires

Paris, 23 février 1883.

L'affiche de la Chambre des députés a attiré beaucoup de monde. Elle comprend deux questions et deux interpellations. Il y avait chance pour que l'on eût un spectacle amusant. Nous disons amusant, car le public, lorsqu'on lui dit que les députés « vont faire quelque chose », s'attend immédiatement à une rixe, à des injures, à un bris quelconque de ministres. Il ne faut pas trop en vouloir au public de cette singulière façon d'envisager les débats parlementaires.

Une question de M. Ténot sur l'organisation administrative de la Tunisie et des soins apportés par le général Lambert à la réorganisation de l'armée beylicale a servi de lever de rideau. M. Ténot questionne à genoux en ayant l'air d'implorer miséricorde pour son audace. M. de Freycinet répond qu'il répondra plus tard lorsqu'il aura des chiffres plus sérieux, la question administrative étant absolument subordonnée à la question financière qui n'est pas encore très nette, nous le croyons sans peine. Quant au général Lambert, M. de Freycinet affirme qu'il a agi plus officieusement qu'officiellement et, sur ce, quitte la tribune. La Chambre n'applaudit pas ; il est vrai qu'elle ne réclame pas non plus.

On attendait M. Clovis Hugues. C'est le ministre du commerce qui paraît et qui dépose un projet portant qu'à dater du 1^{er} mars les produits de fabrication anglaise n'entreront en France que soumis aux tarifs de la nation la plus favorisée. Des considérants du projet il résulte que l'Angleterre, encouragée par certaines promesses, nous a hautainement refusé les transactions les plus équitables et nous accule à une situation que le cabinet cherche à rendre le moins défavorable possible.

Il paraît que le système économique de la République consiste, non pas à apporter des avantages à l'industrie nationale, mais à ne pas lui créer trop de désavantages. Singulier progrès ! Mais la Chambre ne s'est même pas permis une remarque et a voté l'urgence.

Ce point réglé M. Clovis Hugues s'est précipité à la tribune. Un : Ah ! ah ! ironique est parti du centre qui n'aime pas les enfants terribles et, il n'y a pas à dire, M. Clovis Hugues est un enfant terrible. Il met les pieds dans le plat. Il est vrai que quelquefois, aujourd'hui par exemple, il s'y précipite la tête la première et y patauge abominablement. M. Clovis Hugues a l'intention de montrer l'indignation soulevée dans le pays par l'expulsion de Pierre Lawroff et de flétrir la loi de juin 1849. En réalité il ne cherche qu'à opposer M. de Freycinet à M. Gambetta en disant que le ministre et l'ancien ministre trouvent la loi si mauvaise qu'ils se rejettent mutuellement la responsabilité de l'expulsion.

— Mais je ne rejette rien du tout, crie M. Gambetta.

— Moi non plus, siffle M. de Freycinet.

— Mais vos journaux, riposte M. Clovis Hugues. Ces sont vos journaux dont je traduis ainsi la pensée et le langage.

La Chambre pousse un hurrah d'indignation. Il est à remarquer que cette Chambre qui se compose en grande majorité républicaine de piliers de salles, voire même d'antichambres de rédaction, se voit la face avec une pudeur absolument grotesque lorsqu'on prononce seulement devant elle le mot journal. Mais passons.

En terminant, M. Clovis Hugues réclame de M. Freycinet un désaveu de cette mesure antilibérale, qui déshonore cette république « pour laquelle il n'y a pas d'étrangers. » Pas d'étrangers ! Il nous semblait cependant que le roi d'Espagne, les Jésuites, le rédacteur en chef du Triboulet avaient été expulsés en qualité d'étrangers, sans avoir en quoi que ce soit troublé l'ordre, et cependant sans que les amis de M. Hugues aient songé à protester autrement que par leurs applaudissements.

M. de Freycinet a répondu à peine quelques paroles. Il a promis de déposer... plus tard, un projet de modification à la loi de 1849, mais a maintenu pour le présent la

nécessité de l'expulsion de Lawroff et en a revendiqué la responsabilité.

« Mais pour quels motifs cette expulsion ? », a crié dououreusement M. Clovis Hugues. M. Gambetta qui jadis a si vivement protesté contre l'expulsion de M. Cernuschi se joindra certainement à moi pour le demander. » M. Gambetta ne se joint à rien du tout. M. de Freycinet ne répond même pas et l'on passe à l'interpellation Roy de Loulay, Cunéo d'Ornano, sur le maintien de la classe 1876 sous les drapeaux.

Cela ne prend pas seulement 10 minutes. M. Cunéo constate le maintien. M. Billot déclare que ce maintien avait pour cause la nécessité de ne pas désorganiser l'armée tunisienne. Mais aujourd'hui des ordres sont donnés pour le désarmement de cette classe et chacun s'en va content. On voit que jusqu'à présent, à part la petite pantomime Hugues-Léon, le public venu pour s'amuser a été médiocrement servi.

Mais voici venir bien tard malheureusement (5 heures) l'interpellation Delafosse sur la politique étrangère. L'hémicycle se remplit à nouveau. Cependant le principal attrait de cette discussion pourrait bien faire défaut car on parle en ce moment d'un arrangement facile qui serait survenu entre M. Gambetta et M. de Freycinet. Au départ du courrier, M. Delafosse qui d'ailleurs passionné fort peu le débat, est encore à la tribune.

P. S. — Une proposition portant suppression du monopole des agents de change, vient d'être déposée à la Chambre. — On affirme que le général Skobelev, rappelé par dépêche, repart ce soir pour la Russie.

ANGLETERRE

A la Chambre des communes, sir Charles Dilke, répondant à lord Cecil, dit qu'il est impossible de faire actuellement une communication sur les négociations entre les puissances sur la question d'Egypte.

Sir Henry Wolff demande s'il existe des craintes sur le maintien des relations pacifiques entre la Russie, l'Allemagne et l'Autriche, et si le gouvernement a pris des mesures pour écarter une éventualité si grave.

Sir Charles Dilke répond que le gouvernement ne croit pas à un pareil trouble, et qu'il n'a donc pas eu l'occasion de faire les démarches suggérées.

Répondant à M. Campbell, il dit qu'il n'y a eu aucune correspondance au sujet de la Bulgarie depuis la dernière session. Le gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir dans les affaires locales de la Bulgarie.

AUTRICHE-HONGRIE

La Chambre des députés a adopté par 262 voix contre 6, le projet de loi tendant à établir des tribunaux d'exception en Dalmatie.

Le ministre de la justice avait auparavant appuyé le projet de loi et M. Kopp avait déclaré qu'il voterait pour le projet, vu les explications fournies confidentiellement par le gouvernement.

HOLLANDE

Une pétition en faveur de l'observation du repos dominical vient d'être adressée au gouvernement par un nombre considérable d'habitants de Groningue. Les pétitionnaires, ayant à leur tête M. Hofstede de Groot, demandent que des mesures soient prises pour pouvoir fermer les dimanches et jours de fête, les bureaux des postes, ainsi que pour suspendre les trains de chemins de fer. Les pétitionnaires estiment que six jours de la semaine sont suffisants pour vaquer sérieusement aux affaires.

TURQUIE

Suivant des avis de Constantinople, en date du 21 février, la Porte aurait l'intention, à cause des progrès de l'insurrection en Herzégovine, de concentrer des troupes sur les frontières du Monténégro.

Les inquiétudes relatives à l'insurrection de l'Yemen paraissant calmées, on suppose que l'envoi récent de troupes dans cette région avait plutôt pour objectif les éventualités pouvant se produire en Egypte que la répression de l'insurrection arabe.

ÉTATS-UNIS

L'Etat du Mississippi est submergé sur une étendue de 150 milles de longueur et de 40 de largeur, en suite des pluies continuels.

Le dénuement de la population nègre est complet. Des distributions de vivres seront faites.

CANTON DE FRIBOURG

C'est mardi, 28 février, qu'aura lieu, au Théâtre, le concert donné par les élèves des écoles primaires et secondaires de la ville de Fribourg, avec le concours de la Musique de Landwehr, de l'Union Chorale et de la Société de Chant, en faveur de notre indigente enfance. (Le concert, par le nombre considérable des exécutants, par le choix des morceaux que nous feront entendre nos différentes Sociétés philharmoniques, nous promet une soirée des plus attrayantes.

En présence du but si charitable poursuivi par nos vaillantes Sociétés, nous espérons salle comble, mardi soir.

(Communiqué.)

Le Collège électoral a procédé ce matin aux nominations suivantes :

M. Robadey, Louis, licencié en droit, a été nommé juge et vice-président du tribunal de la Gruyère, en remplacement de M. Duivillard, nommé préfet.

M. Egger, Antoine, à Fribourg, a été nommé 2^e assesseur de la justice de paix de Fribourg.

M. Meyer, Christophe, à Marly, à été nommé 2^e suppléant près la justice de paix du Mouret, en remplacement de M. J.-B. Roubaty, décédé.

M. Rapo, Eugène, 1^{er} suppléant, a été nommé 2^e assesseur de la justice de paix d'Estavayer ; M. Duc, Théodore, à Lully, 2^e suppléant, devient 1^{er} suppléant, et M. Rey, François-Nicolas, à Estavayer, est nommé 2^e suppléant de dile justice de paix.

Le Collège électoral a en outre confirmé dans leurs fonctions : MM. Riedo, Jean-Joseph, à Planfayon, juge de paix de Dirlerel ; M. Holz, Philippe, à Estavayer, juge de paix à Estavayer ; M. Pamblanc, Maurice, 1^{er} assesseur de la justice de paix d'Estavayer ; M. Vollery, Thomas, à Aumont, 2^e suppléant de la justice de paix de Cugy ; M. Chatton, 2^e assesseur de la justice de paix de Belfaux.

Dans sa séance du 24 février, le conseil d'Etat a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission offerte, pour motif de santé, par M. Nicolet, recteur du Collège Saint-Michel.

M. Baudère, Ernest, a été nommé instituteur à l'école primaire de la commune de Marsens.

On confirme dans leurs fonctions MM. Sottas, François, à Gumpfens, huissier de la justice de paix de Vuippens ; Geinoz, Hyacinthe, huissier de la justice de paix d'Albeuve.

On approuve le règlement de partage des biens communaux élaboré par la commune de Riaz.

Avis télégraphique de New-York :

« Le Labrador, de la Compagnie générale transatlantique, parti du Havre le 11 février à midi, est arrivé ici le 23 à 8 heures du matin, après un heureux voyage.

« Pour copie conforme. LÉON GIROD »

DIMANCHE 26 FÉVRIER

1^{er} DIMANCHE DE CARÈME

Collégiale de Saint-Nicolas.

Le matin. Messes comme à l'ordinaire. Le soir. 3 h. Vêpres suivies du sermon pour l'ouverture de la Station du Carême, par Sa Grandeur Mgr Gosandey.

Eglise de St-Maurice.

9 h. Office, sermon allemand ; — 2 h. Vêpres, exercices de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de Consolation, procession, Bénédiction du Trés Sacrement.

8 h. Soir. Ouverture de la Station de Carême, sermon français.

Eglise de Notre-Dame

5 h. Réunion des membres de la Congrégation du B. P. Canisius. — Réunion des hommes membres de l'Apostolat de la prière. — Sermon français, Bénédiction du Trés Sacrement.

BIBLIOGRAPHIE

La légende des Girondins, par Edmond Biré. Un volume in-12, 450 pages. — Société générale de Librairie catholique. V. Palmé, directeur, à Paris ; Tremblay, libraire-éditeur à Genève.

Il est peu d'époques qui aient donné naissance à plus de légendes que la période

révolutionnaire. Cela s'explique d'ailleurs : sous des formes différentes, nous n'avons pour ainsi dire pas cessé, depuis bientôt cent ans, d'être sous la domination de sectes franc maçonnes qui ont régi et exécuté ce grand drame politique et social qu'on appelle la Révolution. Pour en atténuer l'horreur, elles ont imaginé toutes sortes de légendes qu'il est dangereux d'ébranler. M. Camille Rousset l'a appris à ses dépens au sujet des volontaires de 1792, et il est probable que, si cela leur est possible, les valets de la secte donneront aussi à M. Edmond Biré des preuves de leur ressentiment. Il a osé, en effet, porter une main sacrilège sur une des légendes les plus répandues et les plus accréditées, celle de la « vertu » des Girondins et de leur amour pour la liberté. Tout le monde était « vertueux » en ce temps là, comme tout le monde était « sensible » : en commettant des infamies et en regardant d'œil sec,

sinon joyeux, couler des torrents de sang innocent. On en est bien un peu revenu ; mais en ce qui concerne les Girondins, les illusions subsistent encore. Il faut du reste reconnaître qu'il n'y a pas d'exemple d'une légende mieux soutenue. Historiens, poètes, dramaturges ont célébré tour à tour la grandeur des Girondins. La propension des idées modernes pour le centre gauche, que d'aucuns ont comparé à la Gironde — comparaison peu flatteuse après tout — a encore grandi la réputation des Girondins qui n'ont cependant, suivant la juste remarque de M. Edmond Biré, compté, parmi eux, qu'un seul homme — lequel était une femme : Mme Roland. A deux reprises pourtant, on a essayé de remettre les Girondins, ces Pilates révolutionnaires, à leur véritable place. M. Alfred Nettement a fait, au commencement de l'année 1848, la critique de l'incroyable

Histoire des Girondins, dans laquelle Lamartine n'a pas craint de dire que les Girondins « adorèrent la liberté, foudroyèrent la République et moururent pour refuser du sang au peuple. » Cette affirmation ne laisse pas de surprendre quand on se rappelle que les membres de la Gironde ont voté la mort de Louis XVI avec un flegme dont un contemporain qui assistait aux scènes du procès, Lacretelle le jenne, a dit qu'il « avait quelque chose de plus sinistre encore que les déclamations et les cris forcenés des Jacobins. » Quelques années plus tard, en 1860, M. Granier de Cassagnac écrivit à son tour une *Histoire des Girondins et des Massacres de septembre*, dans laquelle il jugeait impartialement, sans faiblesse comme sans parti pris, les hommes de la Gironde. Mais, dit M. Biré, « en 1860 le succès n'allait qu'aux livres où l'on attaquaient le premier empire. Les esprits les plus libé-

raux croyaient de bonne politique et de bon goût de ne point encourager les attaques, même les plus légitimes et les plus fondées, contre les hommes de la Révolution. » Par suite, on organise contre M. de Cassagnac la conspiration du silence et son livre demeura presque ignoré. M. Edmond Biré vient de reprendre, et il faut l'en féliciter, cette tâche de rétablir la vérité au sujet de la légende qui s'obstine, contre toute raison, à faire des Girondins des hommes modérés, ayant pu parfois se tromper, manquer d'énergie ou de logique, mais ayant toujours, cependant, combattu les excès de quelque côté qu'ils vissent ; au demeurant, « les plus honnêtes gens du monde, amis de la vertu, de la justice et de la liberté. »

M. SOUSSENS, Rédacteur.

A VENDRE

une belle maison, d'un bon rapport, à peu près neuve, bien construite, installation d'eau à tous les étages, située dans un des plus agréables quartiers de la ville de Fribourg, Jardin attenant et dépendances.

S'adresser, à MM. Haatenstein et Vogler, à Fribourg (Suisse) (69)

Auberge à louer

Pour cause de santé le sousigné offre à louer de gré à gré, l'auberge de Collens, beau et vaste bâtiment, bien achalandé, jouissant d'une bonne clientèle, près de la route cantonale et de la gare. On peut joindre de la terre si on le désire. Entrée à volonté. Joseph MAGNIN aubergiste propriétaire. 116

M. BUGNON chirurgien-dentiste à Fribourg, sera à Romont *Hôtel du Cerf* mercredi 1^{er} mars, à Bulle *Hôtel du Cheval Blanc* jeudi 2^{er} mars ainsi que tous les 1^{ers} jeudi du mois (115)

Envente à l'Imprimerie catholique : ORAISON FUNEBRE DE MGR DE SEGUR Prix : 1 fr.

MOIS DE MARS

CONSACRÉ A SAINT JOSEPH

Mois de saint Joseph, à l'usage du clergé comprenant pour chaque jour une méditation sur les vertus et les devoirs ecclésiastiques et le plan d'une instruction à adresser aux fidèles, par M. l'abbé CHABRAND, chanoine, vicaire général du diocèse de Gap, ancien supérieur du grand séminaire. Avec approbation de Mgr l'Evêque de Gap. — Prix 3 fr.

Un mois à l'école de saint Joseph, ou petites lectures pour le mois de mars sur la vie de ce saint. Traduit de l'italien. — Prix 1 fr 50

Nouvelles études précieuses sur saint Joseph, lectures, prières, exemples pour tous les jours du mois de mars, par M. l'abbé L. PERRIER, curé de Collonges. — Prix 1 fr. 50

Mois de saint Joseph des âmes pieuses, ou vie pratique de saint Joseph, par M. l'abbé PAUGER, prêtre du diocèse de Belley. Approuvé par Mgr l'Evêque de Belley. — Prix 1 fr.

Petit mois de saint Joseph, suivi d'un choix de prières en son honneur. Avec approbation. Prix 0, 30 c.

Vertu miraculeuse des neuvaines en l'honneur de saint Joseph, démontrée par des traits inédits de protection, de guérison et de conversions merveilleuses, par le Rd P. Huguot, mariste 15 c.

Petit mois de saint Joseph, pensées pieuses pour le mois de mars extraites du *Livre de piété de la jeune fille*, par l'auteur des *Paillettes d'or*. — Prix 0, 15 c.

Mois de saint Joseph, composé de trois neuvaines et un triduum pour tous les jours du mois de mars, par le R. P. LEFEBVRE de la Compagnie de Jésus. 1 volume in-18, 6^e édition. — Prix 2 fr. 50

Le parfait manuel de saint Joseph, à l'usage de ses dévots serviteurs, par M. le chanoine P. BONACCIA professeur de théologie, supérieur des missionnaires de la Sainte-Famille. — Prix 3 fr.

Mois de saint Joseph, patron de l'Eglise, par M. MERMER. — Prix 30 c.

Neuvaine à saint Joseph patron de l'Eglise. — Prix 30 c.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

ALMANACHS & AGENDAS DE POCHE

POUR L'ANNÉE 1882

Contenant un modèle pour compte de caisse, les tableaux d'intérêt et d'es-compte, le tableau comparatif des poids et mesures, les observations météorologiques, le calendrier des saints, les foires et marchés, les autorités fédérales et les nouvelles autorités cantonales, etc., etc. Prix de l'Agenda en peau avec languette: 2 fr. 80, en peau, sans languette 2 fr. 50, de l'Agenda cartonné 1 fr. 20 cent.; de l'Agenda sans couverture 1 fr.; de l'Almanach de poche cartonné, 60 cent.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

LE DOCTEUR DES NATIONS OU LA SOMME DE SAINT PAUL

Par A. RICHE de la Congrégation des Prêtres de Saint-Sulpice.

1 magnifique volume, in-12 de 458 pages,

Prix 4 francs.

VIENT DE PARAÎTRE

LES SAINTS

DE LA

SUISSE FRANÇAISE

PAR

M. l'abbé GENOUD, curé d'Yverdon

Avec des lettres d'approbation ou de recommandation de cinq Evêques de la Suisse, de Sa Grandeur Mgr l'Evêque d'Annecy et de Mgr Guérin, auteur des *Petits Bollandistes*. 2 vol. in-18 jésus d'environ 360 pages.

Prix : 4 francs.

En vente pour le canton de Fribourg

à l'imprimerie catholique à Fribourg

chez M. Ackermann, libraire à Bulle; chez les dames Dévarrat, à Châtel-St-Denis chez M. Lambelly, à Estavayer-le-Lac et chez M. Stajessi, à Romont.

N.-B. Quelques exemplaires solidement reliés sont en vente chez l'auteur au prix de 5 francs les deux volumes,

BOURSE DE GENEVE DU 24 FEVRIER

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	84	—	83 1/2	84	Suisse-Occidentale	145	—	145	146
5 1/2 0/0 Fédéral 1879	—	—	—	—	privilegiées	521	—	520	523
4 0/0 1880	—	—	—	—	Central-Suisse	525	—	522	525
6 0/0 Italien	—	—	—	—	Nord-Est Suisse	288	—	287	288
6 0/0 Valais	85 3/4	—	85 1/2	—	privilegiées	620	—	515	525
					Union Suisse	440	—	215	216
					Saint-Gothard	440	—	435	445
					Union privilegiées	498	—	410	415
					Comptoir d'escompte	497	—	497	500
					Banque du commerce	—	—	1270	1300
					de Genève	—	—	570	575
					Fédérale	430	—	427	430
					Société suisse des chemins de fer	630	—	635	630
					Banque des chemins de fer	—	—	6750	6765
					de Paris et Pays-Bas	1070	—	1065	1075
					Crédit Lyonnais	745	—	746	745
					Association financière genevoise	—	—	900	930
					Omnium genevois	—	—	—	—
					Basler Bankverein	—	—	830	850
					Industrie genevoise du gaz	780	—	775	—
					belge du gaz	—	—	—	600
					Gaz de Genève	605	—	602	605
					Marseille	705	—	705	715
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

23 Févr.	AU COMPTANT	24 Févr.
106 18	Consolidés	100 18
82 82	3 0/0 Français	82 82
114 95	5 0/0 Id.	114 80
—	Or, à New-York	85 1/2
132 50	Arg. à Londres	132 50
	A TERMES	
82 82	3 0/0 Français	82 82
114 85	5 0/0 Id.	114 85
85 75	3 0/0 Italien	85 75
106 18	3 0/0 Anglais	106 18
—	5 0/0 Turc	—
11 20	3 0/0 Russe 1877	—
—	4 0/0 Autrichien	—
1085	Banque de Paris	1085
755	Crédit Lyonnais	755
582 50	Mobilier français	582 50
1523	Crédit foncier	1523
530	Mobilier Espagnol	530
775	Autrichiens	775
1590	Gaz Parisien	1590
2240	Suez	2240